

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

127020 - La consommation de la bière et d'autres boissons pareilles

question

Comment juger la consommation de la bière et d'autres boissons pareilles?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Si la bière est saine et sans alcool, il n'y a aucun inconvénient à la boire. Si elle contient une substance de nature à provoquer l'ivresse, il n'est pas permis de la consommer. Il en est de même de tout ce que provoque l'ivresse, qu'il s'agisse d'une boisson ou d'une denrée à manger. Il faut s'en méfier. Il n'est permis ni d'en boire ni d'en manger compte tenu de la parole d'Allah le Tout-Puissant et Majestueux: **Ô les croyants! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du Diable. Ecartez-vous en, afin que vous réussissiez. Le Diable ne veut que jeter parmi vous, à travers le vin et le jeu de hasard, l'inimitié et la haine, et vous détourner d'invoquer Allah et de la Salâ. Allez-vous donc y mettre fin?**

(Coran,5:90-91) et en vertu de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): **Tout ce qui provoque l'ivresse est du khamre et partant interdit (de consommation).** (Cité par Mouslim dans son Sahih. Il a été rapporté de façon sûre que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a maudit le vin, son consommateur, celui qui le sert, celui qui le fabrique, celui qui en fait la commande, celui qui le transporte, celui qui le vend, celui qui l'achète et celui qui en consomme le prix.» Il a été rapporté de façon sûre encore que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Il est interdit de consommer toute boisson qui rend ivre.** Il a été rapporté enfin qu'il ainterdit la consommation de tout ce qui entraîne l'ivresse ou la torpeur.

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

Les musulmans doivent se méfier de la consommation de toutes les substances enivrantes et mettre en garde les autres contre elles. Celui qui en a déjà consommé doit cesser et se repentir immédiatement devant Allah le Transcendant. C'est dans ce sens qu'Allah le Puissant et Majestueux dit: **Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Marie, comme Seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique. Pas de divinité à part Lui! Gloire à Lui! Il est au-dessus de ce qu'ils (Lui) associent. (Coran,9: 31) et : Ô vous qui avez cru! Repentez-vous à Allah d'un repentir sincère. Il se peut que votre Seigneur vous efface vos fautes et qu'Il vous fasse entrer dans des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, le jour où Allah épargnera l'ignominie au Prophète et à ceux qui croient avec lui. Leur lumière courra devant eux et à leur droite; ils diront: "Seigneur, parfais-nous notre lumière et pardonne-nous. Car Tu es Omnipotent. (Coran,66:8).**